

A.S.B.L COMI-CLOWN
Rue du cercle, 35
6040 Jumet
N° de tél : 0486/85 78 94
N° de Moniteur belge : 21643/2002
N° bce : 0478 648 874
N° de compte : 000-3076355-97
Mail : comiclown2@msn.com
<http://www.comiclown.be/>

Charte de l'association Comi-Clown.

- 1) Toutes personnes qui oeuvrent dans, pour ou au nom de l'association a lu et approuvé la charte de l'association.**
- 2) Toutes personnes qui oeuvrent pour l'association dans un service pédiatrique y a préalablement suivi une formation.**
- 3) L'association oeuvre pour améliorer le quotidien des enfants hospitalisés et de leurs accompagnants.**
- 4) L'enfants est un être à part entière avec ses joies, ses peines et ses douleurs et le Comi-clown est la pour le distraire et l'amuser.**
- 5) Le Comi-clown a toujours une oreille attentive aux diverses requêtes des enfants hospitalisés, mais en aucun cas ne porte d'avis sur le personnel du service pédiatrique.**
- 6) Le Comi-clown est constamment à la recherche de nouveaux projets pour les enfants, les accompagnants ou le service en lui-même.**
- 7) L'intimité de l'enfant et de l'accompagnant doit être respectée et préservée.**
- 8) Le Comi-clown essaye d'apporter son amour, son savoir et son respect vis-à-vis de l'enfant hospitalisé.**

A.S.B.L Comi-clown